

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du COMITE
SYNDICAL du SYNDICAT MIXTE DU SCoT ROVALTAIN
Drôme-Ardèche**

Le 4 février 2020 le Comité syndical s'est réuni à Valence sous la présidence de Lionel BRARD Président du syndicat mixte.

Etaient présents : Mesdames, BICHON-LARROQUE, GENTIAL, GIRARD, JAUBERT, JUNG, LAMBERT, ROSSI et Messieurs BELLIER, BONNET, BRARD, BRUNET, CARDI, CHANTEPY, CHAUMONT, CHOVIN, DUBAY, LABADENS, PRADELLE, PRELON, REVOL, ROUVEYROL, SIEGEL, SOULIGNAC, VALETTE.

Pouvoirs : de M. PERTUSA à M. VALETTE, de M. VASSY à M. REVOL, de M. GAUTHIER à M. BONNET, de M. THORAVAl à M. LABADENS.

Date de convocation 24 janvier 2020 - Nombre de délégués en exercice : 45 - Nombre de délégués présents : 24
Nombre de pouvoirs : 4

Objet : Délégation du comité syndical au bureau pour les avis sur les projets ENR

Vu l'article L 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération 17-20 en date du 8 mars 2017, le comité syndical a décidé de déléguer au bureau syndical un certain nombre de ses compétences.

Considérant que, récemment, le syndicat mixte a été sollicité pour avis sur des projets de parcs photovoltaïques dans le périmètre du SCoT ; ces avis devant généralement être exprimés dans un délai de deux mois à compter de la transmission des dossiers ;

Considérant que pour que les avis sur ces projets ainsi que sur tout projet d'installation d'énergie renouvelable (ENR) sur lequel le syndicat sera sollicité, soit rendus dans les délais requis, il convient qu'ils puissent être émis, par délégation du comité syndical, par le bureau ;

Considérant que le bureau pourra néanmoins décider de soumettre le projet au comité syndical pour débat et instruction de l'avis ;

Entendu le rapport présenté par Monsieur le vice-président ;

LE COMITÉ SYNDICAL, après avoir délibéré

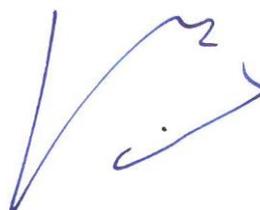
Pour : 24 délégués dont 4 disposant d'un pouvoir et représentant 28 voix

Contre : 0

Abstention : 0

DECIDE de déléguer au Bureau la faculté d'émettre des avis sur les projets d'installation de parcs et sites de production d'énergie renouvelable sur lesquels l'avis du syndicat mixte est requis.

Ainsi fait et délibéré le 4 février 2020 et ont signé au registre tous les membres présents.



Lionel BRARD
Président